

BOLLET (PHILIPPE-ALBERT), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Oblinghien (Pas-de-Calais), le 4 novembre 1753, mort à Violaines (Pas-de-Calais), en 1811, était cultivateur à Cuinchy, et devint maire de Violaines au début de la Révolution. Le 8 septembre 1792, le département du Pas-de-Calais l'élut député à la Convention, par 414 voix sur 764 votants ; il siégea à la plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Convaincu que l'égalité et la liberté ne peuvent se consolider qu'autant que la tête du tyran tombera, je vote pour la mort. » Envoyé en mission à l'armée du Nord, il se déclara, à son retour, contre le comité de Salut public, et fut adjoint à Barras pour diriger la lutte, le 9 thermidor, contre la commune de Paris. Il se rendit ensuite en Vendée et seconda les projets de pacification de Hoche. Il fut un des trois représentants chargés de négocier avec Charette et Sapinaud le traité de la Saussaye (17 février 1795), dont les articles secrets étaient tout en faveur des chefs vendéens. Elu, le 22 vendémiaire an IV, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents par 274 voix, il demanda et obtint un congé pour aller se reposer à Violaines. Là, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796, des brigands s'introduisirent dans sa maison, et le frappèrent ainsi que sa femme, de plusieurs coups de couteau. Il ne put revenir que l'année suivante siéger au Conseil des Anciens où le même département l'avait élu, le 25 germinal an VII ; il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur pour représenter le Pas-de-Calais au Corps législatif. Il en sortit en 1803, et revint exercer les fonctions de maire à Violaines jusqu'à sa mort.

BOLLIOD (PIERRE-MARIE-CHRISTOPHE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né le 4 décembre 1735, mort à une date inconnue, fut administrateur du département de l'Ardeche, puis, le 24 germinal an VI, élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents ; il ne prit aux travaux de cette Assemblée qu'une part très modeste, de même qu'au Corps législatif où l'admit, le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur, pour y représenter l'Ardeche.

BOLOT (CLAUDE-ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Gy (Haute-Saône), le 14 août 1742, mort à la Chapelle-Saint-Quillain (Haute-Saône), le 28 juin 1812, appartenait à une riche famille du pays. Après avoir terminé ses études à l'Université de Besançon, il se fit recevoir avocat au Parlement, mais passa hors du barreau et dans les plaisirs les années de sa jeunesse ; puis il s'établit à Vesoul en 1770. Au moment de la Révolution, il en adopta les principes, fut élu procureur de la commune à Vesoul, puis, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Saône, avec 203 voix sur 394 votants. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple : « Citoyens, dit-il, je considère particulièrement dans cette circonstance la Convention nationale comme le peuple entier, — et pour la peine, de mort : « Des preuves multipliées m'ont donné la conviction des crimes de Louis. La loi l'a confirmée. Aujourd'hui la justice, le salut de la République, la loi, la politique commandent que Louis périsse. La pitié ne doit même pas être écoutée. Je condamne Louis à mort. »

Cependant il se déclara pour le sursis. Après la session, le 21 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Anciens, comme l'élu de la Haute-Saône, avec 185 voix ; il ne s'y fit pas remarquer, fut nommé bientôt substitut an IV, puis juge au tribunal de cassation, et devint enfin (an VII) juge au tribunal de Vesoul. N'ayant point été maintenu dans ses fonctions à la réorganisation des tribunaux, il se retira dans le domaine qu'il possédait à la Chapelle-Saint-Quillain, arrondissement de Gray, où il mourut.

BOMMART (AMÉDÉE-ALEXANDRE-HIPPOLYTE) député de 1846 à 1848, né à Douai (Nord), le 11 mai 1807, mort à Paris, le 18 juillet 1865, passa par l'École polytechnique et par l'École des ponts et chaussées. Ingénieur en chef, puis inspecteur de cette dernière École, et chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, comme candidat conservateur, le 1^{er} août 1846, député du 3^e collège du Nord (Douai) par 312 voix sur 574 votants et 613 inscrits, contre 259 à M. Choque, député sortant. Il appuya de ses votes le ministère Guizot, et quitta la politique en février 1848. En 1850, il fut promu officier de la Légion d'honneur, puis devint inspecteur général des ponts et chaussées et directeur des études à l'École polytechnique.

BOMPARD (BARTHÉLEMY), député de 1837 à 1839, né à Châtenois (Vosges), le 1^{er} septembre 1784, mort à Thionville (Moselle), le 28 février 1867, était le fils d'un commerçant. Il établit en 1806, à Metz, une maison de draperie, qui prospéra, et il devint successivement juge suppléant au tribunal de commerce, puis juge titulaire (1818) et président (1830) de ce tribunal. Il était déjà président de la chambre de commerce depuis 1829. Membre, sous la Restauration, du « comité constitutionnel » de Metz, qu'il avait concouru à créer, il se déclara pour le gouvernement de Juillet, fonda le journal *l'Indépendant de la Moselle*, devint adjoint au maire, puis maire, chevalier de la Légion d'honneur, et conseiller général ; il déploya une certaine activité pendant l'épidémie cholérique de 1832, et fut enfin élu député du 3^e collège de Metz, le 4 novembre 1837, par 163 voix sur 205 votants et 275 inscrits ; il remplaçait M. Genot, député de l'opposition. Conservateur, il vota le plus souvent avec le ministère dans la session de 1837-1838 ; il s'en sépara, pourtant, dans certaines questions, par exemple, pour repousser la proposition de faire exécuter par les agents du gouvernement simultanément quatre grandes lignes de chemin de fer, et se prononça aussi pour la réduction des rentes cinq pour cent. Il prit parti en 1838-39 contre la « coalition », et échoua aux élections de 1839 contre M. Charpentier, premier président de la Cour royale de Metz.

M. Bompard quitta alors la vie parlementaire et donna sa démission de maire de Metz, le 7 mai 1839, à la suite de différents incidents tumultueux soulevés au conseil municipal de cette ville, notamment à propos des agents de la police locale, que le maire était accusé d'avoir employés soit à recruter des électeurs, soit à s'informer de ce qui se passait au sujet de la pétition pour la réforme électorale.

BOMPARD (HENRI-RAYMOND), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 2 mars 1821, grand industriel, était à la tête d'une importante maison de filature, et présidait la

chambre de commerce de Bar-le-Duc, où il avait rempli les fonctions de maire pendant la guerre de 1870, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Meuse, le 1^{er} sur 6, par 27,561 voix (40,190 votants, 89,314 inscrits). Siégeant à l'Assemblée nationale sur les limites des deux centres, il vota d'abord avec la droite : 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 19 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; puis il sembla se rapprocher du centre gauche, et, après s'être *abstenu*, le 24 mai 1873, sur la démission de Thiers, il vota, le 23 juillet, la proposition Casimir Périer relative à l'organisation de la République sur la base du septennat, avec deux Chambres et le droit de révision. Il *s'abstint* sur l'amendement Wallon (30 janvier 1875), puis se décida, le 25 février, à adopter l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'était inscrit dans les derniers mois de la législature au « groupe Lavergne », et avait donné, à la suite des élections municipales du 22 novembre 1874, sa démission de maire de Bar-le-Duc. Ce fut comme « constitutionnel » qu'il brigua, le 30 janvier 1876, les suffrages des électeurs sénatoriaux de la Meuse, et qu'il fut élu, avec 409 voix sur 657 votants; ce fut aussi dans le groupe « constitutionnel », qu'il prit place au Sénat. Il n'en vota pas moins la dissolution de la Chambre réclamée par les ministres du Seize-Mai (juin 1877), et lors de la manifestation que firent, en mars 1878, un certain nombre de ses collègues qui déclarèrent se rallier au ministère Dufaure, M. Bompard fut de ceux qui persistèrent à voter avec la droite. Membre du conseil général de la Meuse, qu'il présida jusqu'en 1878, il ne fut pas réélu aux élections sénatoriales du 5 janvier 1879, n'ayant obtenu que 252 voix contre 398 à M. Honoré, républicain. M. Bompard est chevalier de la Légion d'honneur.

BONABRY (JEAN-BAPTISTE LECORGNE, COMTE DE), député en 1830, né le 13 mars 1786, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 26 août 1843, était propriétaire et conseiller d'arrondissement, quand il fut élu, le 23 juin 1830, député du 1^{er} arrondissement des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc). Légitimiste, il n'accepta ni la révolution de Juillet, ni le régime issu de cette révolution et adressa, le 17 août 1830, au président de la Chambre des députés, une lettre de démission ainsi conçue :

« Saint-Brieuc, 17 août 1830.

« Monsieur le Président,

« La Chambre ayant écarté le principe de la légitimité, mon devoir et ma conscience me défendent de prendre part à ses délibérations. Les sentiments que je vous exprime ont été développés par M. de Comy, mon honorable collègue, avec autant de noblesse que de courage. Ses opinions sont les miennes, et bien que mon admission soit encore ajournée, je viens vous prier de faire agréer ma démission.

« J'ai l'honneur, etc...

« LECORGNE DE BONABRY,

« député élu par l'arrondissement de Saint-Brieuc. »

BONAFOUS (EUSTACHE-ÉUGÈNE-ANTOINE-PAUL), sénateur de 1876 à 1879, né à Caumes (Aude), le 11 juin 1812, appartient, sous le gouvernement de Juillet et sous le second Empire, à la magistrature, et fut successivement procureur

du roi à Saint-Pons en 1841, substitut du procureur général à Montpellier, avocat général à Toulouse, procureur général à Grenoble (1858) et président de cette cour en 1861.

Propriétaire à Saint-Pons (Hérault), il fit de la politique conservatrice, tenta, sans succès, d'entrer au conseil général de l'Hérault en 1871, mais fut plus heureux comme candidat monarchiste au Sénat, le 30 juin 1876, et dut à l'accord des royalistes et des bonapartistes de l'Hérault d'être élu par 217 voix sur 423 votants. (En même temps que lui étaient élus MM. Pagezy et Rodez-Bénavent.) Il appartint, jusqu'en 1879, à la droite sénatoriale, vota avec elle, en juin 1877, la dissolution de la Chambre, et soutint le ministère du Seize-Mai. Il ne fut pas réélu au renouvellement du 5 janvier 1879 : M. Griffé, le moins favorisé des candidats républicains, l'emporta sur lui avec 272 voix contre 125. — M. Bonafous a été admis à la retraite, comme premier président, le 7 novembre 1882.

BONAL (FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Bonal (Lot-et-Garonne), le 9 mai 1734, mort à Munich (Bavière), le 2 septembre 1800, se destina à l'état ecclésiastique, assista, comme député du deuxième ordre, à l'Assemblée du clergé de 1758, et devint successivement grand-vicaire et grand-archidiacre de Châlon-sur-Saône, directeur général des Carmélites, et évêque de Clermont en 1776. Avant la révolution de 1789, ce prélat s'était déjà fait connaître par des mandements où il s'élevait contre la « licence de la presse », et prophétisait, en quelque sorte, la ruine de la royauté. Le clergé du bailliage de Clermont-Ferrand l'élut, le 29 mars 1789, député aux Etats-Généraux. Il siégea à droite, et se distingua parmi les plus ardents opposants aux idées nouvelles. Luttant de tout son pouvoir contre chaque décision de l'Assemblée, il commença par protester, le 1^{er} juillet, contre la réunion des trois ordres. Le *Moniteur* officiel se borne à noter que « plusieurs membres du clergé, entre autres MM. l'évêque de Clermont, l'évêque de Couserans, etc., etc., remirent sur le bureau des déclarations signées d'eux, par lesquelles ils faisaient des réserves et des protestations relatives à leur comparution à l'Assemblée ». Voici le texte authentique de la protestation de François de Bonal; nous l'empruntons aux *Archives nationales* :

« L'article quarante-quatrième du cahier d'instruction remis au député de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand aux Etats-Généraux porte en termes exprès, ce qui suit : *que l'ancienne forme de constitution soit gardée et qu'en conséquence, on ne puisse y voter que par ordre et non par tête.*

« D'après une expression si formelle et si impérative, M. l'évêque de Clermont croit devoir à sa conscience et à son honneur de faire aux trois ordres actuellement réunis dans la salle commune des Etats-Généraux la déclaration suivante et en demander acte pour sa justification vis-à-vis de ses commettants :

« 1^o Qu'il ne s'est décidé à passer avec son ordre dans la salle commune que pour donner au roi, qui a désiré avec ardeur cette démarche pour accélérer le bien de la nation, une preuve de sa déférence, de son respect, de son amour et de sa fidélité;

« 2^o Qu'en remettant ses pouvoirs sur le bureau de cette salle commune, il n'a prétendu, ni pu prétendre les soumettre à une vérification nouvelle; mais seulement en donner aux

deux autres ordres une communication qui leur avait toujours été offerte ;

« 3^e Qu'il ne croit pas pouvoir se permettre de voter en commun dans l'assemblée générale, jusqu'à ce que ses commettants, s'ils jugent à propos de l'honorer ultérieurement de leur confiance, lui aient donné pleine liberté de voter par tête ; et qu'en attendant, il est décidé à se restreindre à la voix consultative : le tout, sous les réserves de droit.

« A Versailles, ce premier juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf.

« 1 François, évêque de Clermont. »

Sa conduite, à dater de ce jour, resta invariablement conforme à ses sentiments religieux et monarchiques. La discussion sur la suppression des ordres monastiques, le 11 février 1790, l'amena à la tribune : — « Je suis chargé par mon cahier de demander, non seulement que les ordres ne soient pas supprimés, mais encore qu'ils reprennent leur ancienne splendeur. Je dois à une mission aussi formelle de combattre l'avis du comité ; sans elle je le devrais à ma conscience. »

Il refusa le serment civique le 9 juillet suivant, demanda, le 11 octobre, la suspension des décrets jusqu'à ce que le roi eût reçu une réponse de Rome et réclama un concile, le 26 novembre. Il apporta à la tribune les protestations du haut clergé, à propos de la religion d'Etat (19 avril 1790), sur la captivité du roi (29 juin 1791), sur la révision des décrets (31 août 1791), sur l'administration des finances (29 septembre). Quand la constitution civile du clergé eut été votée, il protesta encore par une *Lettre*, du 1^{er} février 1791, aux électeurs du *Puy-de-Dôme*, et s'efforça de les détourner de prendre part au « schisme », par une élection anti-canonique ; il multiplia ensuite les ordonnances et les lettres pastorales pour condamner la nomination de l'évêque constitutionnel, Perrier. Interrogé par Louis XVI sur le point de savoir si le roi pouvait aller faire ses pâques dans une église occupée par le nouveau clergé, il répondit négativement. Enfin, après avoir signé avec 25 autres évêques et 115 ecclésiastiques une sorte de compte rendu de leur mandat, il dut quitter la France, passa en Flandre, et de là en Hollande. Arrêté par les Français en 1795 au Texel, il fut jugé à Bréda et condamné à la déportation. Il se rendit alors à Altona, puis habita diverses parties de l'Allemagne. Il mourut à Munich, laissant à son diocèse, sous le titre de *Testament spirituel*, ses dernières instructions.

BONALD (LOUIS-GABRIEL-AMBOISE, VICOMTE DE), député de l'Aveyron de 1815 à 1823, et pair de France en 1823, né à Millau (Aveyron), le 2 octobre 1754, mort dans la même ville, le 23 novembre 1840, fit ses études au collège de Juilly, et entra ensuite aux mousquetaires, où il resta jusqu'à leur suppression en 1776. Nommé maire de Millau en 1785, il fut maintenu dans ces fonctions par les suffrages de ses concitoyens, lorsqu'elles devinrent électives en 1790 ; cette même année il fut élu membre de l'assemblée départementale, puis président du département. Pour ne pas concourir à l'exécution de la loi relative à la constitution civile du clergé, il ne tarda pas à donner sa démission, émigra en janvier 1792, et se rendit à l'armée des princes où il fit campagne sous le duc de Bourbon. Il se retira ensuite en Suisse pour s'occuper de l'éducation de ses enfants, et publia, en 1796, son premier ouvrage, la *Théo-*

rie du pouvoir politique et religieux. Revenu secrètement en France en 1797, il se réfugia à Paris après le 18 fructidor, et fit paraître, de 1797 à 1802, trois de ses principaux ouvrages : *l'Essai analytique*, le *Dicorce*, et la *Législation pénitentiaire*. Rayé de la liste des émigrés en 1802, il vécut dans la retraite jusqu'en 1810, se contentant de collaborer au *Mercure de France* et au *Journal des Débats*. Sur les instances de M. de Fontanes, il accepta, en 1810, les fonctions de conseiller de l'Université, auxquelles il avait été nommé en 1808, et qu'il avait jusqu'alors refusé d'occuper. Il publia, en 1813, ses *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, pour démontrer que l'extension de la France jus qu'au Rhin importait au repos de l'Europe, collabora, en 1818, au *Conservateur*, et fit paraître un de ses plus importants ouvrages, les *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*. Le 23 août 1815, les électeurs du collège de département de l'Aveyron l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, par 135 voix sur 206 votants et 275 inscrits, et le 4 octobre 1816, par 103 voix, sur 136 votants et 265 inscrits. Le 1^{er} octobre 1821, le 3^e collège électoral de l'Aveyron (Millau) renouvela son mandat par 193 voix sur 343 votants et 448 inscrits, contre M. Nogaret, ancien préfet de l'Hérault, qui ne réunit que 137 suffrages. Le roi Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair de France, le 23 décembre 1823. Dans l'une et l'autre Chambre, il prit une part active aux travaux et aux discussions, proposa de rendre à l'Eglise les biens non encore vendus de l'ancien clergé, demanda l'abolition du divorce, la suppression de nombreux emplois publics dont l'utilité ne compensait pas la charge budgétaire, protesta contre l'aliénation des forêts, s'opposa au renvoi des Suisses, parla en faveur de la censure des journaux, sur la loi de recrutement, contre une aliénation de biens de l'état destinée à donner au duc de Richelieu une récompense nationale, pour la diminution du budget de la Guerre, etc. Ses discours parlementaires forment un volume de ses œuvres. Il avait été nommé, dès 1822, ministre d'Etat et membre du conseil privé ; il était entré à l'Académie française, en 1816, au moment de sa réorganisation, et fut, pendant la Restauration, président du conseil général de l'Aveyron.

Ayant quitté Paris quelque temps avant la révolution de Juillet, il refusa de prêter serment au nouveau gouvernement, et renouça ainsi à la patrie. Les dix dernières années de sa vie s'écoulèrent dans sa terre du Monna, où il mourut âgé de 86 ans. Nous trouvons dans une lettre de M. de Bonald à M. de Villeneuve, à la date du 25 novembre 1835, l'expression, en quelques lignes, de ses sentiments politiques : « Louis XVIII, bel esprit, avec plus de mémoire que de bon esprit, élève de la philosophie et fils de son siècle, a tout perdu : le pouvoir, en le partageant avec les Chambres ; la religion, en décrétant l'égalité des Cultes ; la noblesse, en la changeant en patriciat ; le tiers état lui-même, en appelant tous les individus à une participation au pouvoir politique qui ne devrait appartenir qu'à la famille à mesure de ses progrès en fortune et en instruction. Jamais on ne gouvernera la France avec ce gouvernement représentatif et ses accompagnements de Chambres, d'élections, etc., etc. »

BONALD (LOUIS-JACQUES-MAURICE VICOMTE DE), troisième fils du précédent, sénateur du second Empire, né à Millau (Aveyron), le 30 oc-

tobre 1787, mort à Lyon, le 25 février 1870, entra dans les ordres, fit ses études à St-Sulpice, fut ordonné prêtre en 1811, attaché à la grande aumônerie en qualité de clerc de la chapelle impériale, aumônier de la Salpêtrière, puis secrétaire de M. de Pressigny, évêque de St-Malo; il se rendit à Rome, avec ce prélat, qui ne put y faire aboutir l'affaire du Concordat, et revint en France, après avoir fondé à Rome un couvent de dames françaises. Il eut à Paris de grands succès de prédication, et devint successivement aumônier du comte d'Artois, vicaire-général du diocèse de Chartres, et évêque du Puy (1823). En cette qualité, il s'éleva contre la liberté de la presse, et signa, avec la plupart des évêques français, la lettre à Charles X en faveur des libertés de l'Eglise gallicane.

Nommé archevêque de Lyon en 1839, M. de Bonald revendiqua en mainte circonstance la liberté de l'enseignement, et, avant attaqué, dans un mandement le *Manuel de droit ecclésiastique* de Dupin aîné, fut condamné comme d'abus par le Conseil d'Etat sur la plainte de l'auteur. Cardinal du 1^{er} mars 1841, M. de Bonald entra de droit au Sénat du second Empire, le 26 janvier 1852. Il y défendit surtout l'occupation romaine, notamment en produisant des lettres personnelles que lui avait adressées Pie IX, et dont la révélation fit alors quelque bruit. Tout entier à ses fonctions épiscopales, il prit d'ailleurs peu de part aux travaux de la haute Assemblée.

BONALD (VICTOR-MARIE-ETIENNE, VICOMTE DE), fils aîné du vicomte de Bonald pair de France (*Voy. ci-dessus*), représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale de 1871, né à Montpellier, le 3 mai 1814, fut élu représentant de l'Aveyron, le 8 février 1871, au scrutin de liste, le 3^e sur 8, par 59,563 voix, sur 65,273 votants et 118,224 inscrits. Déjà membre du conseil général de l'Aveyron pour le canton de Peyreleau, de 1852 à 1867, démissionnaire à cette date, il fut réélu dans le même canton, le 8 octobre 1871, puis en 1874, en 1880 et en 1886, et présida le conseil général, de 1871 à 1880.

Le 20 février 1876, M. de Bonald se présenta dans l'arrondissement de Millan, où il échoua, avec 6,632 voix, contre le candidat républicain, M. Mas, qui fut élu par 8,139 voix; le 14 octobre 1877, M. Mas, député sortant, l'emporta encore, avec 8,097 voix, contre M. de Bonald, qui en réunit 7,671. Dans l'Assemblée de 1871, M. de Bonald siégea au centre droit, parmi les députés monarchistes; il a voté :

Le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; le 16 mai, *pour* les prières publiques; le 19 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; le 22 juillet, *contre* l'amendement Marcel Barthe; le 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai, *pour* l'acceptation de la démission de M. Thiers; le 10 juin 1873, *pour* l'approbation de la circulaire l'ascal; le 24 juin, *pour* l'arrêt du préfet du Rhône contre les enterrements civils; le 20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon; le 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; le 20 janvier 1874, *pour* la loi sur les maires; le 16 mai, *contre* le renversement du ministère de Broglie; le 23 juillet, *contre* la proposition Casimir Périer, demandant le septennat avec deux Chambres et le droit de révision; le 29 juillet, *contre* la dissolution de l'Assemblée; le 29 janvier 1875, *contre* la proposition du centre gauche demandant deux

Chambres et un président; le 30 janvier *contre* l'amendement Wallon; le 25 février, *contre* les lois constitutionnelles. Dans la même Assemblée, M. de Bonald a fait partie d'un grand nombre de commissions, notamment, à Bordeaux, de la commission de constitution du pouvoir exécutif, et, à Versailles, des commissions de décentralisation, de révision des services administratifs, du travail des femmes et des enfants dans les manufactures, de la construction de l'Eglise du Sacré-Coeur à Montmartre; il fut rapporteur de la proposition du général Trochu pour les honneurs à rendre à la mémoire des généraux Lecomte et Clément Thomas, et d'une proposition de révision des services administratifs pour la réunion de la direction des forêts au ministère de l'Agriculture.

BONAPARTE (JOSEPH, COMTE DE SURVILLIERS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, membre du Sénat conservateur, et pair des Cent-Jours, né à Ajaccio (Corse), le 7 janvier 1768, mort à Florence (Italie), le 28 juillet 1844, était le fils aîné de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. On le destinait au barreau, et il étudiait le droit à Pise, lorsque la révolte de Paoli (1793) l'obligea à partager en Provence l'exil de sa famille; il y épousa, en 1794, la fille d'un riche négociant de Marseille, M. Clary, et, par l'influence de son frère Napoléon, devint secrétaire de Salicetti, puis (1797) commissaire des guerres à l'armée d'Italie, sous les ordres de son frère. Elu, le 23 germinal an V, député du département du Golo au Conseil des Cinq-Cents, il vit son admission combattue par le parti clichien, qui, depuis le 13 vendémiaire, jour où le général Bonaparte mitrailla les sections, considérait les Bonapartes comme des jacobins. Il put siéger, après le 18 fructidor, et fut nommé ambassadeur à Parme, puis à Rome. Dans cette dernière ville, il eut à lutter contre les tendances réactionnaires de l'entourage du pape, fit remettre en liberté les patriotes emprisonnés, fut attaqué, par la population ameutée, dans sa résidence du palais Corsini, vit tomber à ses côtés le général Duphot percé de balles, et dut partir en secret de Rome pour échapper lui-même à la mort. A son retour à Paris, le Directoire approuva sa conduite. Joseph, réélu le 23 germinal an VI par le département du Golo au Conseil des Cinq-Cents, devint secrétaire de l'Assemblée le 21 janvier 1798, prit une part discrète au coup d'Etat de brumaire, donna sa démission de député le 8 pluviôse an VIII, fut nommé ministre plénipotentiaire le 13 ventôse suivant, concourut en cette qualité au traité de paix et de commerce conclu la même année avec les Etats-Unis, au traité de Lunéville signé l'année suivante avec l'Autriche, et enfin (18 vendémiaire an X) au traité d'Amiens avec l'Angleterre. Il était entré au Conseil d'Etat le 15 floréal an VIII, avait été nommé (19 vendémiaire an IX) ministre plénipotentiaire en Bohême, promu grand électeur le 28 floréal an XII, à l'établissement de l'Empire, puis comte, sénateur de droit le 22 thermidor an XII, et grand officier de la Légion d'honneur le 10 pluviôse an XIII. Investi du gouvernement pendant la campagne d'Austerlitz, il se distingua par une aménité et une simplicité de mœurs qui lui valurent des remontrances de Napoléon devenu fort exigeant sur l'étiquette, il lui offrit cependant, en raison de la popularité qu'il s'était acquise, la couronne d'Italie. Joseph y mit

des conditions d'indépendance politique et financière qui furent rejetées. Nommé général de division le 3 janvier 1806, il accepta, le 31 mars suivant, la couronne de Naples et des Deux-Siciles, et exerça, avec une rare conscience et un grand dévouement pour les intérêts de son nouveau royaume, son métier de roi, s'inspirant surtout des institutions alors en vigueur en France. Cette conduite lui aliéna l'ancienne noblesse, et après l'abdication imposée aux Bourbons d'Espagne, il quitta Naples pour Madrid et vint s'asseoir sur le trône de Charles-Quint (22 janvier 1809). Mais l'état insurrectionnel de la péninsule demandait un dictateur militaire bien plus qu'un philosophe aimable; Joseph resta malgré lui à Madrid, plusieurs fois classé de sa capitale, roi nominal du seul territoire occupé en fait par nos armées. Il sortit d'Espagne avec les derniers bataillons français, en 1813, et reçut le titre de lieutenant-général de l'Empire, et le grade de commandant en chef de la garde nationale en janvier 1814. Il engagea énergiquement Paris à résister aux armées alliées, mais, domant un exemple, contraire, il abandonna Paris le 30 mars pour suivre à Blois l'impératrice Marie-Louise. Après l'abdication de l'empereur, Joseph gagna la Suisse, où il acheta la terre de Frangins (aujourd'hui propriété et résidence du prince Jérôme Napoléon), fut appelé (2 juin 1815) à siéger à la Chambre des pairs, au retour de l'île d'Elbe, et, quelques jours après, chargé de la présidence du conseil des ministres pendant l'absence de l'empereur. Joseph quitta Paris après Waterloo, et s'embarqua à Rochefort pour les États-Unis. Il s'y établit, près de Philadelphie, sous le nom de comte de Sarvilliers. À l'avènement de Louis-Philippe, il protesta au nom de Napoléon II contre l'établissement du nouveau gouvernement, et vint habiter l'Angleterre en 1832; deux ans après, il réclama contre le maintien des lois d'exil concernant la famille Bonaparte. Après un nouveau séjour de deux ans en Amérique (1837-1839), il revint en Angleterre, puis obtint, en 1844, du grand-duc de Toscane, l'autorisation de résider à Florence, où il mourut deux ans après.

BONAPARTE (LUCIEN, PRINCE DE CANINO), député au Conseil des Cinq-Cents, ministre, membre du Tribunat, membre du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Ajaccio (Corse), le 21 mars 1775, mort à Viterbe (Italie), le 29 juin 1810, était le frère cadet de Napoléon Bonaparte et le troisième fils de Charles Bonaparte et de Letitia Ramolino. Tout jeune, il se lia avec Paoli, qui l'appelait « son petit philosophe »; mais lors du soulèvement de la Corse, ayant pris parti pour la Convention, Lucien, Louis et Joseph Bonaparte furent bannis, et gagnèrent la Provence où ils vécurent d'abord des secours accordés aux « patriotes réfugiés. » Lucien entra dans l'administration des vivres militaires et devint garde-magasin à Marathon, ci-devant Saint-Maximin (Var), aux appointements de 1,200 livres. Il se fit appeler *Brutus Bonaparte, citoyen sans-culotte*, fréquenta les clubs, devint le chef du parti révolutionnaire de l'endroit, et, entre temps, épousa (4 mai 1794) la sœur de son aubergiste, Catherine Boyer, alors aussi illettrée que jolie; comme Lucien n'était pas majeur, il emprunta sans scrupules, pour contracter cette union, l'acte de naissance de son frère Napoléon. Nommé, peu après, inspecteur des charrois à Saint-Chamans, il fut arrêté, après les journées de prairial, puis relâché en août 1795, et vint à Marseille, d'où

la protection de son frère Napoléon, général en chef de l'armée de Paris, le fit partir comme commissaire des guerres à l'armée du Rhin. Ce poste lui déplut, et il alla s'en plaindre, à Milan, à son frère qui « le reçut, dit Lucien, sans la moindre démonstration de tendresse », et le fit envoyer comme commissaire en Corse, où, aux élections du 23 germinal an VI, Lucien fut élu député du département du Liamone au Conseil des Cinq-Cents, avant d'avoir encore l'âge légal de 25 ans; on disputa vivement sa validation, mais ce fut tout l'ennui qu'en éprouva le frère du général Bonaparte. « Je passai, a-t-il dit, les premiers mois sans prendre dans le Conseil une couleur décidée, » tout en étant un des orateurs habituels de la tribune, parlant facilement sur tout, en méridional. Le 18 juillet 1798, on proposait, pour assurer la célébration des fêtes décennaires, d'obliger les marchands à ouvrir leurs boutiques le dimanche : « La tolérance est sœur de la liberté, conclut Lucien après un long discours; nous n'avons pas le droit d'empêcher un homme de célébrer la fête que son culte lui indique. » Rapporteur, en août, de la commission des finances, il dénonça les agioteurs, et fit voter des secours aux veuves et orphelins des soldats morts pour la patrie. Nommé secrétaire du Conseil, il parla en faveur de la liberté illimitée de la presse, fit renouveler (22 septembre 1799) le serment de fidélité à la Constitution de l'an III, s'éleva contre l'impôt du sel, contre la déclaration de la patrie en danger (an VIII), et contre les craintes d'un coup d'Etat exprimées par le général Jourdan. Instruit de la situation des partis, le général Bonaparte revenait alors inopinément d'Égypte, et arrivait à Paris (2 brumaire an VIII). Lucien venait d'être nommé président du Conseil des Cinq-Cents; il appuya le projet de coup d'Etat, qui, sans son habileté et son énergie, n'eût pas réussi, le 18 suivant. La majorité du Conseil des Cinq-Cents était dévouée à la Constitution de l'an III.

Lucien gagna d'abord les incertains et les timides, en leur montrant l'anarchie qui menaçait la France; dès l'ouverture de la séance du 19 brumaire, dans l'orangerie de Saint-Cloud, où le Conseil avait été subitement transféré, un complice demande la nomination d'une commission chargée de proposer des mesures de salut public. On crie : « La Constitution ! » Delbrel fait renouveler le serment de fidélité, que Lucien s'empresse de prêter, et, pendant que l'on discute sur les mesures de circonstance à prendre, on voit arriver le général Bonaparte, qui est reçu aux cris de : « À bas le tyran, le dictateur hors la loi ! » Lucien refuse « d'être l'assassin de son frère », jette au milieu de la salle sa toque et sa ceinture, sort au milieu des grenadiers, saute à cheval et harangue les troupes : « Guerriers, délivrez la majorité de vos représentants de l'oppression où elle se trouve; vous ne reconnaîtrez, comme législateurs de la France, que ceux qui vont se rendre auprès de leur président. Quant à ceux qui sont dans l'orangerie, que la force les expulse. Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple, mais les représentants du poignard : vive la République ! » La salle fut bientôt évacuée tambour battant, et, le soir, à la séance de la commission provisoire des Cinq-Cents, Lucien célébra cette journée dans un discours, qui se terminait ainsi : « Si la liberté naquit dans le Jeu de paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'orangerie de Saint-Cloud : les constituants de 1789 furent les pères de la Révolution, mais les législateurs

de l'an VIII, sont les pères et les pacificateurs de la patrie. » Le 4 nivôse an VIII, Lucien succéda à Lapiace comme ministre de l'Intérieur; il s'y montra le protecteur des lettres, qu'il cultivait lui-même avec un certain succès, et sut rallier au régime nouveau les noms considérés alors comme illustres de Fontanes, La Harpe, Arnault; ses soirées devinrent célèbres; le vieux chevalier de Boufflers y faisait connaître son *Traité de métaphysique*, Chateaubriand, à peine rentré de l'émigration, y lisait *Atala*. Administrativement, Lucien organisa les préfetures nouvellement établies, et, malgré son culte pour la liberté de la presse, ne protesta pas quand un arrêté des consuls (17 février 1800) supprima tous les journaux de Paris, sauf le *Journal des Débats* et douze autres petites feuilles sans importance.

La mort de sa femme (mai 1800) et des dissentiments avec son frère Napoléon, dont l'ambition lui paraissait insatiable, lui firent échanger le portefeuille de l'Intérieur, contre le poste d'ambassadeur à Madrid (6 novembre 1800); il séduisit vite une cour facile et présomptueuse; la substitution de l'influence française à celle de l'Angleterre, la solution du ravitaillement de l'armée d'Égypte, la cession à la France, d'une part, de la Louisiane, et, d'autre part, des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, pour former le royaume d'Etrurie, la déclaration de guerre au Portugal et l'heureux traité de Badajoz (29 novembre 1801), furent autant de succès pour le jeune diplomate de vingt-cinq ans. A l'occasion de ce dernier traité, la munificence de la cour espagnole le combla de riches présents. « Je n'ose, disait-il, regarder avec attention une chose qui me plaît, de peur qu'elle ne me soit offerte. » Il trouva, dans ses bagages, en quittant Madrid, plusieurs millions de diamants; « Telle est, ajoutait-il, l'origine de ma fortune indépendante. » Le succès l'avait réconcilié avec son frère, qui le fit entrer au Tribunal, le 6 germinal an X. C'est lui qui présenta à cette Assemblée le Concordat conclu avec Pie VII, le 15 juillet 1801, et fit adopter, le 18 mai 1802, le projet de loi qui créait l'ordre de la Légion d'honneur, dont il fut nommé d'emblée grand officier (10 pluviôse an XII); sénateur de droit, il fut pourvu de la riche sénatorerie de Trèves. La vente de la Louisiane, que Lucien considérait comme « le plus beau fleuron de sa couronne diplomatique », vente clandestine au point de vue constitutionnel, et consentie personnellement par le premier consul aux Américains, remit les deux frères aux prises. Napoléon fut violent, et se moqua brutalement des scrupules constitutionnels et intéressés de l'ancien président du Conseil des Cinq-Cents. Cette disgrâce rendit Lucien à jamais républicain; il se retira de la vie politique, entra à l'Institut dans la classe de la langue et littérature françaises, lors de la réorganisation de ce corps (février 1803), alla prendre possession, en juillet, des biens de la sénatorerie de Trèves, et revint à Paris faire de la littérature dans son château de Plessis-Chamant, où la meilleure société de l'époque venait chasser et jouer la comédie, plus gaiement qu'à la cour gravement consulaire de la Malmaison. Lucien enfin se remaria, à l'insu de son frère, avec Mme Joubertou, veuve d'un agent de change. Napoléon, ayant besoin de lui pour les combinaisons de sa politique, lui proposa, au même moment, la main de la reine d'Etrurie; à ce sujet il y eut entre les deux frères, et en présence de Joseph, une nouvelle scène terminée par un

ordre de Napoléon, et par un refus catégorique de la part de Lucien, qui décida de se fixer en Italie (avril 1804), et se rendit à Rome où le pape lui fit le meilleur accueil, et s'empressa d'ériger sa terre de Canino en principauté.

Lucien s'adonna exclusivement aux distractions artistiques et littéraires. Une tentative de rapprochement avec l'empereur eut lieu à Milan en novembre 1807, mais n'eut d'autre suite que de creuser plus profondément encore la séparation, Napoléon ayant de nouveau et en vain demandé à Lucien de divorer. Ce dernier se retira dans sa terre de Canino, près de Viterbe, mais la malveillance non dissimulée de son frère le décida à gagner l'Amérique. Le 29 mai 1810, il annonçait à sa mère sa résolution: « Ma plus grande peine en partant est de vous quitter; mais il le faut, puisque l'empereur renonce à mon égard à toute justice, et vous-même aussi. Quand je serai loin, vous m'appréciez mieux. Ma famille est ingrate et injuste, car j'ai aussi contribué à votre élévation à tous au 18 brumaire. » Le 1^{er} août, il s'embarqua avec sa famille, à Civita-Vecchia, fut pris par un croiseur anglais, conduit à Naples, puis amené en surveillance en Angleterre, à Ludlow, où il resta trois ans. Remis en liberté en 1814, il revint à Rome auprès de Pie VII, puis, au retour de l'île d'Elbe, se rendit à Paris solliciter l'évacuation des États du pape, occupés par Murat. Cette mission remplie, il résista aux instances de l'empereur qui voulait le garder près de lui et reprit le chemin de Rome; mais faute de passeport, il ne put franchir la frontière, vit Mme de Staël à Versoix, près Genève, et revint à Paris au moment où le collège de département de l'Isère le nommait (13 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il dut refuser ce mandat, ayant été nommé à la Chambre des pairs, le 2 juin 1815. Dans un conseil privé tenu au moment du départ de l'empereur pour l'armée, Lucien proposa d'accepter l'abdication offerte par Napoléon et d'instituer la régence de Marie-Louise; le conseil fut du même avis, mais Napoléon, qui avait adhéré, refusa le lendemain, et partit pour Waterloo. Le 20 juin, Lucien ayant conseillé la dictature, si la Chambre n'accordait pas son concours à l'empereur, fut rappelé vivement par Pontécoulant aux principes d'égalité qu'il avait professés jadis; il se retira à Neuilly, puis repartit pour l'Italie, et, arrêté à Turin, ne dut sa liberté qu'à l'intervention bienveillante de Pie VII auprès des souverains alliés. Lucien se retira auprès de Viterbe; en 1817, il faillit être victime d'une tentative d'enlèvement de la part de brigands qui voulaient le mettre à rançon; mais ce fut son secrétaire qui fut enlevé à sa place. Lucien, dont la carrière politique était terminée, continua d'écrire; ses œuvres les plus importantes sont: un roman, *Stellina* (1799), un poème épique, *Charlemagne ou l'Eglise délivrée* (1815) dédié à Pie VII, et un autre poème, la *Cyrcéide*, ou la *Corse sauvée* (1819).

BONAPARTE (LOUIS, COMTE DE SAINT-LEU), pair des Cent-Jours, né à Ajaccio (Corse), le 4 septembre 1778, mort à Florence (Italie), le 25 juillet 1846, était le quatrième fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Il suivit la carrière militaire, fit les campagnes d'Italie et d'Égypte, et partit de ce dernier pays, le 14 mars 1799, pour remettre au Directoire les dépêches de son frère. Après le coup d'État de brumaire, Louis fut nommé ambassadeur auprès du czar, Paul I^{er}, mais il n'alla pas plus loin

que Berlin, où il resta un an. Paul 1^{er} ayant été assassiné. De retour en France en 1801, il devint colonel de dragons, puis général de brigade, épousa, sur l'ordre formel de son frère Napoléon, Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, et fut nommé, en 1803, président du collège électoral du Pô. A l'établissement de l'empire, il passa grand comestable et colonel-général des carabiniers, suivit l'empereur en Italie, et devint gouverneur général du Piémont. Nommé, au commencement de 1806, général en chef de l'armée du Nord, il se rendit en Hollande, dont il fut proclamé roi, le 5 juin.

Louis se consacra entièrement aux intérêts de ses nouveaux sujets, qui, notamment sur la question du blocus continental, n'étaient pas toujours d'accord avec les exigences politiques de Napoléon. La mort de son fils aîné, que l'empereur avait adopté malgré lui, les soupçons qu'il conçut sur la conduite de la reine Hortense, enfin sa résistance comme roi de Hollande aux injonctions de l'empereur, firent trouver la couronne trop lourde à ce prince philosophe et épris d'érudition: il abdiqua, se retira en Styrie, puis en Suisse, lors de la déclaration de guerre de l'Autriche à la France (1813). Le 7 août 1810, il écrivait à sa mère, des bains de Teplitz: « Je suis aussi bien que possible et hors des affaires, pour n'y jamais rentrer, je vous en réponds bien. J'espère que mon frère permettra que je reste avec vous et un de mes enfants le reste de mes jours, mais je vous prie de ne lui plus parler de moi. » En 1814, il était à Rome, fut nommé pair le 2 juin 1815, mais refusa d'occuper son siège. Le procès qu'il eut à soutenir contre la reine Hortense et la séparation de son fils achevèrent de lui inspirer le dégoût du monde, et il se retira dans la solitude, demandant aux lettres une suprême consolation. On a de lui un roman: *Marie ou les peines de l'amour* (1808), des *Documents historiques sur le gouvernement de Hollande* (1820), et un *Essai sur la versification* (1825) souvent réimprimé.

BONAPARTE (JÉRÔME, COMTE DE MONTFORT), pair des Cent-Jours et sénateur du second Empire, né à Ajaccio (Corse), le 15 novembre 1784, mort à la Villegenis, le 24 juin 1860, était le plus jeune frère de l'empereur. Elevé au collège de Juilly, il entra dans la marine après le coup d'Etat de brumaire, et accompagna, avec le grade de lieutenant, son beau-frère le général Leclerc, à Saint-Domingue, d'où il revint bientôt porteur de dépêches importantes. Commandant de la frégate l'*Epervier*, il partit pour la Martinique, fut chargé, en 1802, d'établir une croisière devant l'île de Tabago, puis se retira à New-York, où il épousa (1803), la fille d'un riche commerçant de Baltimore, Mlle Paterson. Ce mariage gêna bientôt les vues politiques de l'empereur, qui autorisa Jérôme à rentrer en France, mais sans sa femme; dans une lettre du 2 mai 1805, Talleyrand annonçait à l'empereur que Jérôme venait d'arriver à Madrid avec un secrétaire seulement, et que Mme Paterson était partie pour Amsterdam. Quelques jours après, Jérôme rejoignait son frère en Piémont, et se réconciliait avec lui, en consentant à divorcer pour cause de minorité, et bien qu'ayant un enfant de son mariage. Nommé capitaine de frégate, il se présenta en août suivant devant Alger à la tête d'une escadre de six vaisseaux, obtint du dey la délivrance des esclaves d'origine française et génoise, et fut récompensé du succès

de sa mission par le grade de capitaine de vaisseau; en 1806, il commandait à la Martinique une escadre de huit vaisseaux de ligne, et rentra en France, fut promu contre-amiral. Il servit dans l'armée de terre pendant la campagne de 1807, s'empara de la Silésie à la tête d'un corps de Wurtembergeois et de Bavarois, fut nommé général de division, le 14 mars 1807, marié, le 12 août, à la princesse Frédérique-Catherine, fille du roi de Wurtemberg, et, six jours après, fut créé roi de Westphalie, et reconnu aussitôt par les puissances. Il montra plus d'ardeur pour les plaisirs que pour les affaires, et se soumit d'ailleurs aveuglément aux exigences de la politique napoléonienne. En 1812, à la tête d'un corps d'armée allemand, il prit part aux combats d'Ostrowa et de Mohilew; mais surpris à Smolensk, il fut renvoyé à Cassel, qu'il dut abandonner à la suite des troupes françaises (1813). En mars 1814, Jérôme accompagna à Blois l'impératrice Marie-Louise, puis rejoignit la reine Catherine à la cour de Stuttgart, pour se rendre de là en Italie où il comptait résider. Ayant appris à Trieste le retour de l'île d'Elbe, il put s'embarquer en secret, et gagner Paris. Napoléon le nomma à la Chambre des pairs (2 juin 1815), et l'emmena avec lui en Belgique; sa conduite à Waterloo fut héroïque, il y fut blessé, et fut des derniers à quitter le champ de bataille. Après la seconde abdication, il revint encore près de son beau-père, qui lui donna le château d'Elvangers et le titre de prince de Montfort (juillet 1816); il résida tantôt près de Vicence, tantôt à Trieste, mais resta, pendant la Restauration, en dehors de la politique. La princesse Catherine mourut en 1836; le comte de Montfort dut vivre d'une pension que lui fit sa fille, la princesse Mathilde, mariée au comte Demidoff, pension qui dura jusqu'au divorce, consenti mutuellement entre le comte et la princesse, en 1845. Le prince Jérôme songea alors à profiter personnellement des dispositions bienveillantes de Louis-Philippe pour les membres de la famille Bonaparte, et écrivit de Bruxelles au gouvernement français (1847), pour demander l'autorisation de rentrer en France, autorisation qui lui fut accordée pour trois mois, le 22 décembre. Il alla remercier Louis-Philippe, et fut très bien reçu aux Tuileries; le lendemain de la révolution de Février 1848, c'est-à-dire moins de deux mois après, on trouva sur le bureau du roi deux ordonnances qui n'attendaient que la signature royale: l'une accordait au prince Jérôme une pension de cent mille francs, l'autre le nommait pair de France.

La révolution de 1848 fit cesser l'exil de sa famille. Le prince Jérôme écrivit, dès le 26 février, la lettre suivante aux membres du gouvernement provisoire: « La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille. Le temps des dynasties est passé pour la France! La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons. Je demande que le gouvernement de la République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger. » Il favorisa, autant qu'il le put, l'élection de son neveu, le prince Louis-Napoléon, à la présidence de la République, après avoir songé un instant à se présenter lui-même comme frère incontesté de Napoléon. Du moins il fut promu gouverneur des Invalides (27 décembre 1848), et maréchal de France (1^{er} janvier 1850). Mais

le coup d'Etat de 1851 le surprit, et il hésita sur le parti qu'il avait à prendre, craignant surtout les remontrances habituelles de son fils, très lié alors avec le parti montagnard. Il se décida pourtant à aller à l'Élysée : Napoléon III lui donna la présidence du Sénat, le titre de premier prince du sang, ainsi que les avantages pécuniaires et honorifiques attachés à cette dignité. Le prince Jérôme a présidé plusieurs fois le conseil des ministres pendant l'absence de l'empereur; mort des suites d'une bronchite pulmonaire, en son château de la Villegemis, il fut inhumé aux Invalides. L'évêque de Troyes, Mgr Coeur, a prononcé son oraison funèbre.

BONAPARTE LOUIS-LUCIEN, PRINCE, représentant de la Corse aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, et sénateur du second Empire, né à Thorngrave (Angleterre), le 4 janvier 1813, est le second fils de Lucien, frère de Napoléon I^{er}. Sa jeunesse fut moins agitée que celle de ses frères, et il n'avait, personnellement, aucun antécédent politique quand la révolution de 1848 lui permit de rentrer en France, puis lui ouvrit les portes de l'Assemblée constituante. En remplacement de son cousin Louis-Napoléon Bonaparte, qui avait opté pour un autre département, il fut élu, le 26 novembre 1848, représentant du peuple de la Corse par 11,677 voix (22,992 votants, 45,329 inscrits). Mais son élection fut annulée le 9 janvier 1849, sans qu'il ait eu le temps de prendre part à aucun vote important. Peu de mois après, il fut un des candidats choisis par l'Union électorale pour les élections complémentaires de la Seine à l'Assemblée législative : il s'agissait de remplacer onze représentants dont les sièges étaient devenus vacants. Louis-Lucien Bonaparte fut élu, le 8 juillet 1849, représentant de la Seine, avec 124,726 voix (231,588 votants, 273,800 inscrits). Élu avec l'appui des conservateurs, il vota constamment avec eux, s'associa à toutes les propositions et manifestations de la droite, et ne se sépara de la majorité que pour soutenir, en 1851, la politique personnelle de son cousin le président. Le coup d'Etat de décembre ne modifia pas, tout d'abord, sa situation : mais le rétablissement de l'Empire lui valut, le 31 décembre 1852, la dignité de sénateur, avec les titres de « prince » et d'« altesse ». Il fut, naturellement, un des soutiens du régime impérial, bien qu'il parut s'occuper de politique moins volontiers que de linguistique et de sciences. On lui doit, en effet, plusieurs ouvrages de chimie en français et en italien, une *Grammaire* basque, une traduction en langue basque du *Cantique des Cantiques*, etc. Grand croix de la Légion d'honneur, du 15 mars 1863.

BONAPARTE (NAPOLÉON-PIERRE, PRINCE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Rome (Italie), le 12 septembre 1815, mort à Versailles, le 7 avril 1881, était le troisième fils de Lucien. Tout enfant, il se montra épris d'aventures. « Son sang, dit un biographe ami, bouillait à briser ses artères. » À l'âge de 15 ans, il tenta d'envahir la Corse, de concert avec son frère Antoine, afin de s'y faire reconnaître pour le neveu de Napoléon I^{er} et de soulever la population au nom de Napoléon II, alors aux mains de l'Autriche; à 16 ans, il prit part au mouvement insurrectionnel toscan, fut rejoint par la police, et emprisonné pendant six mois dans le fort de Livourne. Puis, il alla chercher fortune en Amérique, où se trouvait son oncle, l'ancien roi Joseph, combattit quelque temps dans la Nou-

velle-Grenade, et revint en Italie, où, toujours accompagné de son frère Antoine, il mena une existence sauvage et se trouva mêlé à des scènes sanglantes qui jetèrent l'épouvante dans le pays : tous deux furent arrêtés, reconnus coupables de meurtre et de viol, et condamnés à la peine de mort; mais la sentence ne fut pas exécutée, et après leur avoir fait subir quelques mois de détention, le pape se contenta de les expulser de ses États. Pierre Bonaparte traversa encore l'Atlantique, et eut de nouvelles mésaventures aux États-Unis, puis il passa en Angleterre, et s'embarqua de là pour l'Archipel ionien; il se fit expulser de Corfou, gagna Gibraltar, Lisbonne, offrit tour à tour son épée au roi des Belges qui s'excusa, à la Suisse qui répondit par un refus motivé, au czar Nicolas, qui lui opposa une fin de non recevoir, et à Louis-Philippe, auprès duquel il ne fut pas plus heureux.

Il profita de la révolution de Février pour venir en France etcrivit aux membres du gouvernement provisoire : « Messieurs, fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre comme lui de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le Gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotique enthousiasme et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le Peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République française.

« Recevez, Messieurs, cet acte de sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, le 29 février 1848. »

Il fut bientôt, le 23 avril 1848, élu représentant de la Corse à l'Assemblée constituante, le 6^e et dernier de la liste, par 15,813 voix sur 50,947 votants, et 58,467 inscrits. Il siégea à gauche, et fit partie du comité de la Guerre. Le 12 juin 1848, il repoussa à la tribune les soupçons jetés par Lamartine sur les intentions du prince Louis-Napoléon : « La République, dit-il, je la veux inviolable; elle est mon idole, je ne veux qu'elle, et j'aimerais mieux mourir que de voir autre chose. » Il vota : 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; 1^{er} septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire (amendement Deville); 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; 12 mars, *pour* une augmentation de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République; 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; 11 mai, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. A plusieurs occasions, Pierre Bonaparte se porta garant des sentiments républicains de son cousin Louis-Napoléon. Il vota régulièrement avec la droite, après l'élection du 10 décembre, chaque fois que la personne du président était en jeu.

Sans donner sa démission de représentant, il obtint un emploi de commandant au titre étranger et fut envoyé en Afrique; mais ayant un jour brusquement quitté le champ de bataille de la Zaatcha, il fut au *Moniteur officiel* du 19 décembre 1849 l'objet du décret suivant :

« ... Considérant que M. Pierre-Napoléon Bo-

naparte n'a pas rempli sa mission; qu'un officier servant en France à titre étranger est tenu d'accomplir le service commandé; que M. Pierre-Napoléon Bonaparte n'était ni le maître de quitter son poste, ni... etc.

« Art. 157. — M. Pierre-Napoléon Bonaparte est révoqué du grade et de l'emploi de chef de bataillon dans la légion étrangère, etc. »

Pierre-Bonaparte protesta contre la révocation dont le frappait son cousin, et porta à la tribune de l'Assemblée sa réclamation, appuyée d'un ordre du jour motivé. Aucune main ne se leva en sa faveur. Il resta à l'Assemblée, et consacra toute son activité à la politique.

Rélu à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, en Corse, par 24,765 voix (41,078 votants et 57,685 inscrits), et dans l'Ardèche par 32,331 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits), il opta pour la Corse, et se fit remarquer par son exaltation, chaque fois que la cause bonapartiste lui semblait mise en jeu. L'excessive violence de son caractère lui valut alors plusieurs duels, notamment avec M. Adrien de Lavalette, directeur du journal *L'Assemblée nationale*, et avec le duc de Rovigo. C'est aussi vers cette époque qu'il se porta à des voies de fait sur un de ses collègues. Un représentant lisait à la tribune un extrait d'un journal où le rôle historique des Napoléon était sévèrement apprécié. Pierre Bonaparte entendit d'un banc au-dessus de lui partir des paroles d'assentiment.

— « Vieil imbécile ! » s'écria-t-il en se retournant. Et il frappa d'un violent soufflet l'auteur de l'interruption, âgé de 70 ans, le représentant Gastier (*V. ce nom*). Pierre Bonaparte ne fut condamné qu'à 200 francs d'amende. Le procès, du reste, ne se passa pas sans scandale, car au moment où l'avocat de M. Gastier esquissait le caractère de l'accusé, celui-ci se leva furieux et cria :

— « Cessez ce système de dénigrement, ou il vous arrivera ce qui est arrivé à votre client. »

A la Chambre, Pierre Bonaparte se montrait opposé aux lois de réaction : il repoussait la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, et demandait la question préalable sur le projet de loi présenté par Baroche contre le suffrage universel. Comme il n'avait pris, personnellement, aucune part au coup d'Etat de décembre 1851, et que Louis-Napoléon jugeait son concours inutile, sinon dangereux, il fut tenu à l'écart sous l'Empire; il vivait assez retiré, tantôt en Corse, tantôt à Auteuil, et se contentait d'adresser à Napoléon III de très fréquentes demandes d'argent, lorsque, au mois de janvier 1870, éclata l'affaire Victor Noir. Cette affaire naquit d'une polémique avec un journal anti-bonapartiste de Bastia, la *Revanche*. Pierre Bonaparte, dans une lettre à *L'Avenir de la Corse*, avait traité les rédacteurs de la *Revanche* de mendiants (*furdanti*) et de traîtres (*vittoli*), et les avait menacés de leur mettre « *le sténine per le porrette* », les « tripes aux champs. » Ceux-ci lui répondirent :

« La renommée aux mille voix nous avait appris déjà les brillants faits et gestes de M. Pierre-Napoléon Bonaparte; mais nous n'avions jamais pu apprécier comme aujourd'hui les fleurs de sa rhétorique, l'aménité de son style, la noblesse de ses pensées, la générosité de ses sentiments.

« Non, cet aigle n'est pas né, il n'a pas grandi dans un nid de lauriers!

« Non, ce prince n'est pas Corse!

« Il traite de mendiants des hommes qui n'ont jamais frappé ni à sa porte ni à celle d'aucun Bonaparte; il qualifie de traîtres des citoyens

indépendants qui pourraient lui donner des leçons de patriotisme.

« Prince Pierre-Napoléon Bonaparte, avez-vous oublié ce que vous écriviez aux citoyens de la Corse le 12 mars 1848? Alors vous étiez aussi pauvre que nous, et vous veniez mendier nos suffrages; alors vous étiez plus républicain que nous, car vous voyiez dans le gouvernement de la République le moyen de faire fortune.

« Nous sommes des traîtres à notre pays, nous qui, en 1818, avons eu la naïveté de croire à la profession de foi des Bonaparte... etc. »

Pierre envoya ses témoins à M. Tomassi, rédacteur en chef de la *Revanche*. Puis, comme la *Marseillaise* avait publié sur cette polémique un article violent contre le prince, celui-ci provoqua également M. Henri Rochefort, alors député de la 1^{re} circonscription de la Seine et directeur du journal. Il lui écrivit :

« J'apprends que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse personne. Néanmoins j'ose tenter l'aventure... Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verrous protecteurs qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais, ni dans un château. J'habite tout bonnement, 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez, on ne vous dira pas que je suis sorti. »

« PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le lendemain, au lieu de M. Rochefort, ou de ses témoins, Pierre vit arriver ceux de M. Paschal Grousset, Corse d'origine et représentant à Paris du journal la *Revanche*, qui, ayant pris à son compte les outrages contenus dans la lettre à *L'Avenir*, voulait en obtenir raison. Ces témoins étaient deux journalistes, MM. Ulrich de Fonvielle et Victor Noir, ce dernier, rédacteur à la *Marseillaise*. On sait ce qui se passa. Après un échange de quelques paroles, le prince tira sur ses interlocuteurs trois coups de revolver, visant d'abord Victor Noir, puis M. de Fonvielle. Victor Noir fut frappé en pleine poitrine. M. de Fonvielle, en entendant la détonation, tira de sa poche un revolver sans parvenir à l'armer; mais, s'abritant derrière un meuble il put éviter d'être atteint. Les deux hommes se précipitèrent hors de la maison, à la porte de laquelle Victor Noir tomba mort. Cet événement, connu aussitôt dans Paris, y causa une profonde émotion. Dans la soirée, une note émanant du ministère de la Justice fut adressée aux journaux pour leur annoncer que le prince était arrêté et une instruction judiciaire commencée.

Le lendemain, la *Marseillaise* publia, en tête du journal, un article à sensation, signé Henri Rochefort, et qui débutait par cette phrase : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin... etc. »

Les funérailles de la victime se firent le 12 janvier au milieu d'un immense concours de spectateurs qu'on évalua à plus de cent mille. Bon nombre étaient armés de revolvers et de pistolets. Peu s'en fallut que la cérémonie ne tournât en insurrection. Le 17 janvier, la Chambre autorisa le gouvernement à poursuivre M. Henri Rochefort pour l'article de la *Marseillaise* où il commentait le crime d'Auteuil; en même temps ses collaborateurs furent arrêtés.

Un décret avait convoqué à Tours, pour juger

Pierre Bonaparte, la haute Cour, dont étaient justiciables, d'après la Constitution de 1852, les princes de la famille impériale. Cette Cour était composée de magistrats de la Cour de cassation désignés par l'empereur; le jury était ainsi formé : chaque conseil général désignait un de ses membres comme juré, et c'est parmi ces 12 jurés qu'étaient tirés au sort les 30 jurés de jugement. M. Glandaz présidait. Les jurés étaient : M. Zangiacomi, Poulliauds de Carnières, Bouchy, Gastambide, Savary, suppléant. Le procès commença le 21 mars. Les débats furent marqués par des incidents violents entre l'accusé et plusieurs témoins. Pierre Bonaparte se défendit en prétendant, contrairement aux constatations légales, que Victor Noir l'avait insulté et frappé violemment au visage. Il ajoutait que les deux autres coups avaient été tirés sur M. de Fonvielle qui le menaçait de son arme, et il terminait ses explications en disant que s'il avait rechargé son arme, c'était par habitude. Au grand étonnement de l'opinion publique, Pierre Bonaparte fut acquitté. Il fallut 21 voix pour la condamnation; 18 seulement répondirent affirmativement à cette question :

« Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte est-il coupable d'avoir, le 10 janvier dernier, à Auteuil-Paris, commis un homicide volontaire sur la personne d'Yvan Salmon, dit Victor Noir? » Une condamnation pourtant fut prononcée. M. de Fonvielle fut condamné à dix jours de prison pour avoir, pendant l'audience, cédé à un mouvement d'impatience et appelé l'accusé *assassin* (25 mars).

Comme conclusion, la *Marseillaise* du lendemain publia ces simples lignes :

« Pierre Bonaparte est acquitté;
« Victor Noir est dans la tombe;
« Ulrich de Fonvielle est en prison;
« Henri Rochefort est en prison;
« Milliére, Rigault, Bazire, Dereure sont en prison. »

Afin de calmer le mauvais effet produit par l'acquittement, l'empereur ordonna à son cousin de quitter la France pendant quelque temps. En réalité, Pierre se retira dans sa propriété d'Epieux (Ardennes). Après le désastre de Sedan, il passa en Belgique, tandis que sa femme, fille d'un artisan du faubourg Saint-Antoine qu'il avait épousée sans le consentement de l'empereur, en 1868, fonda à Londres, sans succès, une maison de couture.

Pierre Bonaparte passa dans l'obscurité les dernières années de sa vie. En dernier lieu il s'était retiré à Versailles. Officier de la Légion d'honneur du 3 novembre 1864, il avait reçu en outre, de Victor Emmanuel, la grand-croix des SS. Maurice et Lazare.

BONAPARTE (ANTOINE), frère du précédent, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Tusculana (Italie), le 30 octobre 1816, mort à Florence (Italie), le 27 mars 1877, était le quatrième fils de Lucien, frère de Napoléon I^{er}; il passa ses premières années avec son père, en Italie, puis voyagea en Amérique (1832), revint en Europe, séjourna dans les Etats pontificaux où il eut, de même que son frère Pierre, plus d'un démêlé avec la force armée. Expulsé de Rome, il se remit à errer de pays en pays, et ne pénétra en France qu'en 1849. Le 15 octobre de cette année, il fut élu par la coalition des conservateurs de l'Yonne, représentant à la Législative, avec 21,402 voix sur 34,494 votants et 108,738 inscrits, contre deux candidats républicains : M. Auguste Rivière, qui obtint 8,092

voix et M. Victor Guichard, ancien représentant, qui en eut 4,316. Antoine Bonaparte rem plaçait à l'Assemblée le représentant Robert Decodé. Il siégea à droite, et vota, sans paraître à la tribune, avec la majorité monarchiste. Il appuya la politique de son cousin Louis-Napoléon, qui, cependant, après le coup d'Etat et le rétablissement de l'Empire, évita de lui conférer les mêmes honneurs qu'à ses autres parents. Antoine Bonaparte vécut assez retiré sous l'Empire : il n'avait pas été compris sur la liste des princes ayant rang à la cour.

BONAPARTE (JOSEPH-CHARLES-PAUL-NAPOLÉON PRINCE, dit JÉRÔME-NAPOLÉON), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, sénateur du second Empire, et député de 1876 à 1877, né à Trieste (Illyrie), le 9 septembre 1822, est le second fils de l'ex-roi Jérôme et de la princesse Frédérique de Wurtemberg. Elevé d'abord à Rome par son aïeule, Mme Lucretia, il dut émigrer à Florence à cause de la part qu'avaient prise deux membres de sa famille à l'insurrection de la Romagne, et terminer ses études à Gênes et à Areneburg; il entra à l'École militaire de Louisbourg (Wurtemberg), en sortit premier avec le grade de lieutenant, envoya peu après sa démission, et se mit à voyager en Allemagne, en Angleterre, en Espagne. Il obtint du ministre Guizot, à force d'insistance, l'autorisation de venir à Paris, et se lia avec quelques-uns des chefs du parti démocratique : le gouvernement de Louis-Philippe en prit ombrage et l'éloigna, mais pour lui permettre bientôt, à titre provisoire, (1847), de rentrer en France avec son père l'ex-roi Jérôme.

La révolution du 24 Février 1848 provoqua chez le prince Napoléon un vif enthousiasme : dès le 26, il publiait une lettre de formelle adhésion au gouvernement provisoire, « le devoir de tout bon citoyen étant de se réunir autour du gouvernement provisoire de la République; » il se présenta comme candidat républicain à l'Assemblée constituante, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Corse, le 1^{er} sur 6, par 39,229 voix (50,947 votants, 58,467 inscrits); il siégea à la gauche modérée et vota, au début de la session, avec la majorité : 28 juillet 1848, pour le décret sur les clubs; 25 septembre, contre l'impôt progressif; 4 octobre, contre l'incompatibilité des fonctions; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; il s'était seulement rapproché de l'extrême gauche pour opiner en faveur de l'amnistie des transportés. Mais la mesure de révocation dont il fut l'objet, pour avoir quitté sans autorisation préalable son poste de ministre plénipotentiaire à Madrid, où l'avait envoyé le gouvernement, irrita son amour-propre; il prit place dans la gauche de l'Assemblée législative, où il avait été élu, le 13 mai 1849, par deux départements, la Sarthe, pour lequel il opta, avec 59,622 voix sur 103,029 votants et 135,640 inscrits, et la Charente-Inférieure, où il avait obtenu, le 6^e sur 10, 42,694 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits); il vota le plus souvent avec la gauche. Vers la fin de la législature, et aux premiers bruits de coup d'Etat, le prince Napoléon s'abstint, à dessein, de prendre parti dans les débats orageux qui signalèrent l'année 1851. Victor Hugo, dans l'*Histoire d'un crime*, raconte l'entrevue qu'il eut chez lui, rue de la Tour-d'Auvergne, 37, le 16 novembre 1851, avec un « homme considérable et distingué » qui avait le droit de dire,